

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 69-204/SG/CG approuvant .l'état de prévisions de recettes et de dépenses d'Electricité de Djibouti pour l'année 1968 (2° modificatif)

n° 69-204/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication  
29 janvier 1969

Numéro JO  
n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro  
10 février 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 207 du 14 décembre 1968 du Conseil d'administration d'Electricité de Djibouti arrêtant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d'Electricité de Djibouti pour l'année 1968 (deuxième modificatif), 777.104 000 FD. (sept cent soixante-dix-sept millions cent quatre mille francs Djibouti).